

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées:
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi;
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 6 juillet 1842.

Depuis quelques jours, les feuilles du pouvoir font la guerre à l'opposition qui, après avoir tant de fois demandé l'exclusion des fonctionnaires publics de la chambre, adopte aujourd'hui la candidature de quelques uns d'entre eux. Les feuilles du pouvoir ont raison en principe, et, pour notre compte, nous aimerions mieux voir l'opposition s'abstenir de prendre part aux élections que de la voir soutenir la candidature des fonctionnaires. Nous savons bien que l'opposition, lorsqu'elle fait ainsi exception en faveur de quelques hommes, ne choisit que parmi les fonctionnaires inamovibles et encore parmi ceux dont le caractère lui offre les plus grandes garanties d'indépendance. Mais elle n'en commet pas moins une faute, car elle oublie les doctrines qu'elle a prêchées; elle permet que les fonctionnaires soient distraits de leurs travaux, que l'administration ou la justice souffrent de leur absence; enfin elle établit une véritable inégalité entre les divers membres de la chambre, car, en donnant aux députés fonctionnaires des appointements pour des emplois qu'ils ne remplissent pas, on constitue en leur faveur une véritable indemnité pour les fonctions de député.

On comprend donc que des considérations de plus d'une sorte nous fassent regretter que l'opposition oublie quelquefois, ou du moins fasse fléchir ses principes à l'égard des fonctionnaires publics. Mais, si l'opposition agit ainsi, si elle fait taire ses répulsions, si elle-même ouvre à certains hommes la porte qu'elle leur avait fermée jusqu'ici, est-ce son inconstance dans ses principes politiques qu'il en faut accuser? Non vraiment, mais bien la situation que lui font de mauvaises lois. Il se présente aujourd'hui dans les collèges électoraux plus de trois cents candidats fonctionnaires. Presque tous ils sont ambitieux; la couleur de la boue qu'ils jettent dans l'urne est un moyen de s'avancer, et, dans tous les cas, ils touchent leurs appointements comme s'ils remplissaient les fonctions auxquelles ils ont été nommés. Ils peuvent donc travailler à leur avancement et vivre à Paris sans grever leur fortune. En dehors des fonctionnaires publics, le pays est extrêmement pauvre en candidats, par suite de la loi qui veut que tout député paie cinq cents francs d'impôts. La loi électorale a pris pour base la propriété; à elle seule elle a conféré le droit de représentation. Mais, en lui donnant des droits, elle ne lui a pas donné la capacité réelle, l'intelligence, le talent; elle ne lui a pas donné la volonté. Au fonctionnaire public ambitieux la députation est un marchepied; pour l'homme consciencieux et droit qui veut faire les affaires du pays et non les siennes, la députation est une charge et une charge pesante. Aussi, dans beaucoup de départements, la députation est-elle souvent inféodée à des hommes qui ne représentent nullement les tendances du pays, qui n'ont d'autre titre que leur fortune; les départements acceptent ces hommes-là parce qu'il n'en a pas d'autres.

Voilà pourquoi on trouve à la chambre tant de nullités, tant d'hommes qui ignorent les premiers principes de la science économique, tant de bavards qui assiègent la tribune, qui n'y apportent ni une idée nouvelle ni une pensée arrêtée, qui parlent pour eux, pour l'arrondissement qui les a nommés, et non pour l'objet

dont ils ont à traiter, et éternisent ainsi la discussion des lois. Où sont aujourd'hui les grands talents oratoires? Quel homme nouveau a surgi? Vous cherchez en vain. Vous aurez cent Chégaray, pas un Benjamin Constant. Voyez ce qui se passe en ce moment: beaucoup d'hommes abandonnent la carrière politique, parce que la représentation est pour eux une charge trop lourde; les rangs de l'opposition s'éclaircissent de tous ceux qui abdiquent. Ainsi, au lieu d'exclure de la chambre les fonctionnaires publics, on leur en fait chaque jour l'accès plus facile; dès lors la chambre ne représente plus le pays, mais le ministère, la politique du château et l'ambition personnelle.

Ce que les feuilles du pouvoir reprochent aujourd'hui à l'opposition doit donc être imputé à la loi qui a besoin d'être modifiée pour donner une représentation réelle. Il faut absolument supprimer le cens d'éligibilité et donner une indemnité aux députés. On prétend qu'exclure les fonctionnaires, ce serait gêner la liberté; mais supprimer le cens, ce serait au contraire l'étendre cette liberté; donner une indemnité aux députés, ce serait assurer l'exercice de cette liberté après l'avoir proclamée. Seulement alors la représentation nationale deviendrait une carrière où les concurrents capables ne manqueraient pas; des hommes s'y destineraient spécialement et feraient des études économiques qui les mettent à même de traiter les hautes questions qui se rattachent au sort des nations. La représentation est aujourd'hui un monopole dévolu à la richesse; en faisant les modifications que nous demandons, l'accès en serait facile à tous, et l'intrigue ne tiendrait pas long-temps contre le talent réel. Alors, si, en pouvant choisir partout, on envoyait encore à la chambre des fonctionnaires publics, c'est qu'ils présenteraient sans doute des garanties d'une indépendance dont ils manquent aujourd'hui. Dans tous les cas, le pays aurait choisi librement; ce serait à lui de juger la conduite de ses mandataires et de les changer, s'il ne trouvait pas qu'ils eussent convenablement rempli leur mission. Aujourd'hui le pays les juge, il les condamne, et il les nomme de nouveau parce qu'il manque d'hommes.

La réunion électorale qui a eu lieu lundi chez M. le docteur Gensoul en faveur de M. Sauzet a été une véritable comédie qui a pu être applaudie par les amis, mais qui a fait hausser les épaules à beaucoup de personnes. M. Sauzet a parlé et a parlé seul pendant une heure, car il n'était pas permis de lui adresser des interpellations, en sorte qu'il a pu pérorer sans contradicteur. Il a parlé de beaucoup de choses et même des intérêts matériels de Lyon dont il ne s'est jamais occupé le moins du monde et dont il n'entend pas un mot. Il a parlé des ponts qu'il est question de bâtir sur le Rhône, comme s'il avait pu faire quelque chose pour cela, comme s'il avait l'ordonnance dans sa poche. Les ponts s'élèvent quand les besoins des populations agglomérées sur les rives d'un fleuve font sentir la nécessité de communications plus directes. Il n'appartient pas au gouvernement d'empêcher la population d'augmenter et par conséquent de s'étendre sur des terrains nouveaux, comme il ne peut pas empêcher que cette population élève des ponts; le contrôle qu'il exerce est destiné à régler l'emploi des fonds dépensés par les communes, quand les communes contribuent. Dans le cas spécial dont il s'agit ici, le conseil des ponts et chaussées a été appelé à donner son avis relativement à la navigation et aux grandes routes auxquelles les ponts doivent aboutir; il a trouvé convenable le plan adopté par le conseil municipal de Lyon et il a donné un avis favorable. Voilà tout; M. Sauzet n'y est pour rien, absolument pour rien. Que les électeurs soient bien convaincus que nous n'avancions rien que nous ne sachions bien.

Mais le thème favori de M. Sauzet a été la présidence de la chambre qu'il a obtenue deux fois; il a caressé la vanité des électeurs en essayant de leur faire comprendre combien il était glorieux pour eux qu'il eût été nommé président. Il s'est étendu avec une complaisance extrême sur l'honneur qu'il y avait pour Lyon à le nommer. Cette bonne ville de Lyon changera ses armes ou du moins y mettra une légende qui perpétue à jamais le souvenir de la présidence de M. Sauzet. Mais des hautes questions qui intéressent le pays il n'a pas dit un mot, à l'exception du droit de visite, ce thème obligé de tous ceux à qui le ministère avait permis de travailler à leur réélection en votant cette fois selon les idées du pays. C'est pitié de voir M. Sauzet éveiller l'orgueil des électeurs, flatter leur vanité, en s'efforçant de leur faire croire qu'ils doivent être fiers de nommer le président de la chambre et que tous les collèges leur envient cet honneur. C'est par des services à son pays et non par des flagorneries qu'il faut brigrer les suffrages. Du reste, il est extrêmement probable que M. Sauzet ne serait pas renommé président et qu'il ne pourrait pas mieux satisfaire la vanité qu'il n'a rempli les promesses qu'il avait faites aux électeurs aux dernières élections, si toutefois il était nommé député.

On lit dans le *Courrier de Lyon* le compte-rendu suivant:

Une réunion d'électeurs constitutionnels du collège du midi a eu lieu chez M. le docteur Gensoul. M. Sauzet a pris la parole.

Il a tracé l'histoire de la chambre qui vient de finir et expliqué la conduite prudente et ferme qui a maintenu la paix au dehors sans compromettre la dignité du pays. Cette chambre, réunie dans des circonstances difficiles, a su constituer sur de larges bases une majorité renfermant dans son sein toutes les nuances d'opinions gouvernementales. Libre sur des questions spéciales, cette majorité s'est toujours retrouvée unie dans les questions de principes. Aux partis qui lui reprochaient de sacrifier l'honneur national, elle a répondu par des votes énergiques, et son intervention a rendu impossible la ratification d'un traité sur le droit de visite qui avait vivement éveillé les justes susceptibilités du pays.

A l'intérieur, elle s'est occupée des intérêts sérieux et s'est efforcée de substituer à des discussions stériles la politique du travail et des affaires. Routes, canaux, navigation, son zèle s'est appliqué à tout.

Cette politique intelligente et féconde ne fait pas l'affaire des partis; ils l'ont comprise. Ils ont vu que la persistance dans une telle voie était mortelle à leur avenir; aussi ont-ils attaqué la chambre avec une extrême violence, et leurs efforts ont-ils dû se reporter naturellement contre celui qu'elle a voulu faire l'expression vivante de l'union de la majorité conservatrice. C'est aux électeurs aussi à défendre leur drapeau.

Abordant la question des intérêts locaux, M. Sauzet dit qu'ils offraient à la députation du Rhône une tâche facile. Les intérêts locaux de Lyon sont les intérêts généraux de la France. Par son admirable situation, Lyon profite de toutes les améliorations dans les voies de communication. La prospérité publique s'accroît et le pays s'honore de tout ce qui accroît et honore nos industries.

La transformation qu'opèrent l'établissement des lignes de fer et les immenses travaux entrepris est déjà manifeste pour tous. La tâche toutefois n'est qu'ébauchée. Beaucoup a été fait, plus encore reste à faire, surtout dans cet arrondissement du midi dont l'organisation, dans deux parties essentielles, prend à peine quelque consistance; mais ces intérêts veulent eux aussi du calme et de la fixité. Il faut au pays que la chambre nouvelle continue celle qui l'a précédée, qu'elle achève, en l'améliorant, l'œuvre de sa devancière, au lieu de remettre incessamment en question des théories définitivement jugées.

Nous nous plaisons à reconnaître que la politique exposée en cette circonstance par M. Sauzet est réellement celle du parti conservateur. Nous avions besoin de ces assurances, et nous les recevons avec une satisfaction que partageront certainement tous les amis du régime actuel.

OBSERVATIONS.

M. Sauzet, dans ses explications, a longuement entretenu les électeurs des travaux de la chambre des députés; de cette ma-

FEUILLETON DU CENSEUR.

LA BATAILLE ÉLECTORALE.

ou les Marionnettes politiques.

COMÉDIE EN CINQ ACTES ET EN VERS,

Par M. A. R.

Jamais comédie ne parut plus à propos; ce ne sont pas les mœurs de nos pères, leurs travers, leurs ridicules que l'on met sous nos yeux et dont nous allons nous moquer; ce sont les vôtres, mes beaux messieurs; c'est vous qui êtes en scène, là, sous nos yeux, électeurs, candidats, préfets, qui vous agitez en ce moment d'un bout à l'autre de la France, jusques et y compris l'île de Corse.

Grâce à la censure, la comédie ne se jouera pas devant la rampe enfumée, à l'éclat d'un lustre boré, devant quelques spectateurs inattentifs et par des acteurs indifférents au succès. Elle se jouera sans qu'on en rogne une scène, sans qu'on en coupe un mot; elle se jouera avec ardeur, avec passion, dans le cabinet de la préfecture, dans le salon, dans le boudoir, sur la place publique; elle se jouera avec tout l'esprit, toute la verve, toute la sottise des acteurs et les lazzi des malins qui auront le droit de broder le canevas. La comédie aura bien ses cinq actes, allez! dans lesquels se dérouleront toutes les intrigues, toutes les espérances, toutes les ambitions; elle aura ses effets, ses moments dramatiques, ses péripéties, ses déceptions.

En avant les marionnettes! le spectacle commence, ce sont les trompettes des omnibus volturant les électeurs qui exécutent l'ouverture; ce ne sera pas plus faux que les promesses administratives, que les professions de foi, que les serments prêtés par-devant le ruban municipal. La toile se lève; vous allez voir si la comédie de M. A. R. ne ressemble pas trait pour trait à la comédie réelle, à la pièce qui se joue dans la rue.

M. Monvel, le préfet du département, est en scène avec le candidat du gouvernement, M. de Grainville. Vous pouvez l'appeler Sauzet, Falchiron, Leullion de Thorigny, à votre aise, ne vous gênez pas.

MONVEL qui tient à la main une liste de noms.

Durand, mince avocat, veut un siège de juge, Dans un emploi brillant Dorval cherche un refuge, L'ingénieur Dumont veut de l'avancement, Et je sais que sa femme intrigue en ce moment; Pour Paul c'est un bureau que tout bas on convoite, Et chez Germeuil un pont qu'en projet on exploite; Eh bien! tous ces messieurs parviendront à leur but,

Si de leurs voix pour vous ils offrent le tribut.

D'un bon *sine qua non* insinuant la clause,

Sachez donc les lier au gain de votre cause,

Et, pour mieux réussir, parlez en notre nom.

Ainsi, selon le cas, changeant d'air et de ton,

Auprès de l'un bien humble, ailleurs plus téméraire,

Promettez à chacun ce qui pourrait lui plaire.

Et voilà le candidat qui fait de son mieux, court après les électeurs, les caresse, les encense, mendie leur appui, promet des ponts, des chemins, des trottoirs et des croix.

Mais le candidat du préfet ne triomphera pas sans combat; un monsieur Finet, petit ambitieux, porte à la députation un demi-patriote qu'il pousse à condition qu'une fois arrivé celui-ci le fera nommer à quelque emploi. Douce réciprocité! assurance mutuelle!

Je vais,

Pour faire triompher la cause que je plaide,

Répandre en mille endroits les rubans, les brevets...

L'un aura son bureau, l'autre obtiendra sa charge,

Et, les bulletins faits, de tout je me décharge.

Vous, partageant mes soins, mais sans en avoir l'air,

Semez quais et canaux, ponts et chemins de fer.

Ce sont des deux côtés les mêmes moyens.

La lutte ne sera pas circonscrite dans un champ aussi étroit; un troisième candidat, patriote véritable, se met sur les rangs, et le combat s'engage. C'est un véritable husting: les électeurs tournent à droite, au centre, à gauche; les meneurs travaillent, abandonnent, reviennent; deux jeunes filles voient, non pas leur cœur, — les femmes ne changent pas ainsi, — mais leur main ballotée à travers les candidatures et engagée pour prix de la victoire; le préfet change trois fois de candidat, le journal de la préfecture deux fois; l'élection est faite avant qu'il ait eu le temps d'imprimer sa troisième réclamation. Mais n'anticipons pas. Voilà une scène de réunion préparatoire dans laquelle on interpelle les candidats.

DE GRAINVILLE.

Puisque vous le voulez, je vais vous présenter

En peu de mots, Messieurs, un exposé fidèle

Des sources où viendra se raviver mon zèle.

La liberté sans doute est le premier des biens;

Je la saurai défendre et par tous les moyens.

L'égalité sa sœur est par moi vénérée;

Leur cause à toutes deux est à mes yeux sacrée;

Mais cette cause en France est gagnée à jamais,

Et d'autres soins, Messieurs, importent désormais.

Avec la liberté se produit la licence...

DUROCHER.

La licence à mes yeux sans doute est un malheur,

J'en entends toujours les cris avec douleur;

Mais il est d'autres soins dont mon esprit s'occupe,

Et d'un effroi menteur je ne suis pas la dupe.

Quoi! l'on veut s'endormir dans un fatal repos!

Ce bonheur ne serait que la paix des tombeaux.

La jeunesse est toujours de fièvre un peu suivie,

Et cet excès d'ardeur n'est qu'un excès de vie;

Si ce peuple a su vaincre, il veut en profiter,

Et ceux qu'il a faits rois devraient-ils l'exploiter?

Qu'on agisse envers lui comme agiraient un père.

Quoi qu'il en soit de la paix, soyons prêts pour la guerre!

Et que le nom français, grâce à nous respecté,

De gloire et de terreur soit partout escorté!

Mais n'allons pas, messieurs, prêts à rendre les armes,

Supposer tout perdu dès les moindres alarmes.

Rome avait comme nous ses cris et ses douleurs;

La conquête du monde a payé ses malheurs.

FLORIMOND.

... Mon austérité, lâchement endormie,

Jamais n'irait, au prix de mon vote épié,

Arracher du ministre un emploi mendié,

Et que, si l'étranger menaçait ma patrie,

On me verrait offrir mon bras, mon or, ma vie,

Et pousser le pays aux efforts les plus grands;

Pour sauver ses destins de maux déshonorants;

Enfin que, proscrivant cet étroit égoïsme

Qui borne à son clocher un vain patriotisme,

Je ferais, sans mépris de l'intérêt local,

Triompher avant tout l'intérêt général.

En vous parlant ainsi, je suis trop franc peut-être;

Tel que je suis, messieurs, je tenais à paraître,

Et, si j'avais l'honneur d'être élu député,

Ma devise serait: Courage et probité.

Voilà les candidats posés et chacun va travailler au triomphe du sien.

MONVEL.

Oui, messieurs, pour notre ami Grainville

Je demande bien haut les votes de la ville.

Ce choix, qui charmerait notre gouvernement,

Serait très-fructueux pour le département;

Car, de Grainville étant l'ami du ministère,

Celui-ci chercherait constamment à lui plaire.

Vous faudrait-il un pont, une route de plus,

nière, il a pu parler long temps sans rien dire de sa conduite parlementaire et de ses votes. N'ayant autour de lui que des partisans, on l'a écouté sans interruption; mais si la réunion avait été sérieuse, il n'aurait pas pu impunément se livrer à des digressions complètement inutiles. Pourquoi avait-on convoqué les électeurs? Pour savoir de M. Sauzet comment il avait rempli son mandat électoral et quelle conduite il tiendrait à l'avenir. D'après le compte-rendu que nous publions, rien n'a été dit sur ce qu'il a fait pendant les dernières sessions, et encore moins sur ce qu'il fera dans les prochaines, s'il est réélu. A la vérité, la position de l'ex-député du midi n'était pas sans difficultés; comme il n'aime pas, quand il en rencontre, à les aborder franchement, il s'est jeté dans des divagations.

On s'attendait généralement que M. Sauzet dirait nettement son opinion sur la réforme parlementaire, sur les annonces judiciaires, sur les poursuites violentes exercées contre la presse, qu'il nous apprendrait les causes de son vote sur l'adjonction des capacités, qu'il parlerait des causes qui lui ont fait quitter la coalition pour accepter la présidence de la chambre des députés sous un ministère plus rétrograde que le ministère du 15 avril. Il n'en a rien fait.

Qu'il le sache bien, ses explications dans la réunion Gensoul n'auront aucune influence dans le collège du midi. On en a déjà compris le vide; les assistants même ont prouvé, par la froideur avec laquelle ils les ont écoutées, qu'ils n'étaient pas très-édifiés.

En s'occupant avant tout des travaux de la chambre, M. Sauzet a sans doute voulu nous indiquer qu'il avait en tous points voulu assimiler ses actes aux actes de la chambre des députés, vivre de sa vie, être la chair de sa chair, les os de ses os, et suivre constamment les diverses évolutions des majorités qui se sont successivement produites de 1839 à 1842; or ce n'est pas trop dire qu'elles se sont modifiées quatre fois. La majorité issue des élections a été brisée par l'avènement du ministère du 12 mai; celle du 12 mai a ensuite été gravement altérée par le ministère du 1er mars; enfin la majorité qui soutenait le ministère Guizot était bien éloignée des tendances de la majorité dévouée à M. Thiers.

Si M. Sauzet a pactisé avec toutes les majorités, s'il s'est toujours rangé du côté du plus fort par le nombre, on doit reconnaître qu'il a manqué de loyauté; quiconque se flatte d'avoir toujours été d'accord avec des majorités mobiles, prouve qu'il n'a pas de convictions et qu'il ne poursuit que des intérêts.

D'après ses vagues explications, il n'est pas facile de savoir positivement quelle est son opinion sur le ministère du 29 octobre. Sur ce point il a été d'une extrême réserve; il attend sans doute, pour savoir au juste ce qu'il devra en dire, que ce ministère ait disparu de la scène politique. Toutefois, nous croyons devoir lui demander pourquoi il ne l'a jamais blâmé, soit par ses votes, soit par ses paroles, lui qui en 1839 disait, dans une réunion préparatoire qui se tenait, comme celle de 1842, chez M. Gensoul, « qu'il avait été d'avis de l'amnistie, et qu'il avait pensé que le pouvoir devait répudier les traditions violentes du passé dont il n'avait jamais été partisan. »

Les traditions violentes du passé n'ont pas été abandonnées depuis 1839; en tout cas, si le ministère du 1er mars les a laissées quelque peu sommeiller, le ministère du 29 octobre les a reprises avec une insolente brutalité, et on peut dire que jamais elles n'ont été aussi odieusement pratiquées.

Que M. Sauzet nous apprenne donc si maintenant il est devenu partisan de l'intimidation poussée à son point extrême et s'il répudie d'une manière absolue ses anciennes idées de conciliation; car qui ne repousse pas les ministres du 29 octobre, qui accepte leur concours et celui de leurs amis pour arriver à la chambre, adhère à leur système.

M. Sauzet a fait partie de la coalition, c'est-à-dire qu'il a pensé en 1839 que le gouvernement représentatif était faussé, que la prépondérance de la couronne était exagérée et dépassait les limites tracées par la constitution. Nous étions de cet avis et nous y persistons, car nous n'avons pas vu que depuis la royauté se soit le moins du monde résignée au rôle qu'on voulait lui assigner: son intervention actuelle dans nos affaires n'est ni moins directe ni moins active que par le passé, et si on pouvait en douter, il suffirait de se rappeler la conduite diplomatique de M. Sébastiani dans la question du droit de visite et celle de M. Guizot dans les négociations du traité du 15 juillet.

M. Sauzet n'a pas fait la moindre allusion à cette déviation constitutionnelle. Pourquoi n'a-t-il pas au moins émis le vœu qu'elle pût enfin se rectifier? Il ne fera croire à personne que le minis-

tère du 29 octobre couvre mieux la royauté que le ministère du 15 avril, et que M. Guizot soit plus sévère que M. Molé dans ses rapports avec la couronne. Il est de notoriété publique qu'il s'est fait le serviteur complaisant du parti de la cour et qu'il n'a pas d'autre but que celui de lui plaire. M. Guizot est renégat d'habitude, on le sait; contumier de trahison; ses lauriers, par hasard, font-ils envie à l'ex-président de la chambre des députés et l'empêchent-ils de dormir?

En 1839, dans la réunion Gensoul, il disait aux électeurs « que, » s'il retournait à la chambre, il persisterait dans sa ligne de » conduite et prendrait de nouveau place sur les bancs de l'op- » position. »

Ces banes de l'opposition, il les a quittés sans motifs plausibles et pour satisfaire son ambition. S'il est content d'avoir présidé quatre fois la chambre des députés, d'avoir été l'élu des élus, nous devons le déclarer, c'est que sa conscience a cessé de lui dicter la règle de sa conduite, car il a quitté la voie politique qu'il avait promis de suivre sans y être convié par d'autres motifs que son intérêt personnel.

Si nous nous trompons, qu'il le dise et surtout qu'il le prouve.

Ce qui démontre d'ailleurs d'une manière évidente qu'il n'a pas suivi la ligne de conduite qu'il s'était tracée, c'est qu'aujourd'hui sa candidature est celle de la préfecture; ce qui le démontre mieux encore, c'est qu'il a l'appui du *Courrier de Lyon* qui naguère demandait l'inauguration de nouvelles cours prélectorales.

En 1839, les conservateurs opposaient à M. Sauzet un candidat redoutable; en 1842, ils lui donnent leurs votes. Ils n'ont pas modifié leurs doctrines; s'ils se décident à l'appuyer, c'est qu'il n'est plus pour eux l'homme de 1839 et qu'ils savent bien qu'il n'a plus de velléités d'opposition.

Les électeurs patriotes du collège de l'ouest ont porté en 1837 leurs suffrages sur M. Cormenin; nous croyons utile de le leur rappeler, afin que cette année ils l'adoptent de nouveau pour leur candidat.

Nous croyons que les électeurs patriotes des collèges de Villefranche et *extra muros* feront bien, s'ils n'ont pas au jour de l'élection des candidats de leur opinion, de voter pour quelques notabilités parlementaires.

Dans les circonstances actuelles, il ne faut pas se retirer de la lutte par cette raison qu'on n'a pas de succès à espérer; il faut savoir, en y entrant, se préparer à de meilleurs résultats pour l'avenir. Le moment est venu aussi de constater la situation politique du corps électoral dans le département du Rhône, et de savoir s'il a fait quelques pas vers les idées progressives.

Paris, le 4 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La presse anglaise qui, il y a quelques jours, blâmait sévèrement l'ordonnance sur les lins, revient sur ses paroles, les explique, les modifie, et va même jusqu'à déclarer que la mesure en question n'est qu'une mesure illusoire et qu'elle restera sans aucun effet. Le *Morning-Herald* prétend qu'elle ne sera maintenue que pendant un an ou deux, et il affirme que les marchands qui ont l'habitude de faire l'exportation ont pris soin d'apporter sur les marchés la consommation de deux années des articles anglais sur lesquels pèse l'augmentation.

Le mouvement électoral à Paris et dans la banlieue semble avoir augmenté l'abattement dans lequel se trouvait le cabinet depuis qu'il avait connu les dispositions des principaux collèges dans les départements. L'étoile de M. Guizot a pâli; le fameux mot de M. Jacques Lefebvre lui a porté un coup décisif. Enhardi par cet exemple, les autres candidats conservateurs se sont détachés de M. Guizot et du cabinet dont il était le chef.

Avant-hier, M. Possoz, qui se porte à Saint-Denis, s'est prononcé à cet égard sans détours. M. Possoz ne veut pas être ministériel; il ne croit pas même que le ministère assiste à l'ouverture de la session prochaine. M. Parey a déjà exprimé le même doute. M. de Remilly, qui figure à côté de MM. Mallet, Usquin et Gauthier sur la liste des candidats dans le département de Seine-et-Oise, se déclare franchement pour M. Molé. M. Breuvery, candidat de l'opposition, a beaucoup de chances pour remplacer M. Bertin de Vaux à Saint-Germain.

Comment le cabinet du 29 octobre pourra-t-il se maintenir, puisque tous ses amis politiques les plus dévoués l'année dernière

l'abandonnent aujourd'hui?

— Une réunion préparatoire des électeurs du 8^{me} arrondissement a eu lieu hier, rue de Charonne, n. 88, sous la présidence de M. Vial, conseiller à la cour des comptes; pour entendre les candidats, MM. Bethmont, Boudin et de Nervaux.

Tous les électeurs, sans distinction d'opinion, avaient été convoqués par lettres; 6 à 700 étaient réunis. M. Boudin, candidat ministériel, ne s'est cependant pas présenté; son absence a paru quel la parole a été donnée successivement à M. de Nervaux et à M. Bethmont.

M. de Nervaux a simplement déclaré s'en référer aux termes de sa circulaire. M. Bethmont a pris ensuite la parole. Dans une improvisation brillante et chaleureuse, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, l'honorable candidat s'est exprimé avec franchise et netteté sur les principales questions qui préoccupent aujourd'hui les esprits.

A l'intérieur, M. Bethmont appuiera de son vote l'adjonction des capacités aux listes électorales; de plus amples réformes devront suivre plus tard le progrès de nos mœurs constitutionnelles, mais ces réformes, pour être fructueuses, devront être introduites avec sagesse et modération.

La composition des listes du jury doit, dans l'opinion du candidat, être enlevée aux préfets pour être confiée aux conseils-généraux. Les scandales dont nous avons été les témoins dans ces derniers temps verront ainsi leur terme. Les lois de septembre doivent être révisées; celle qui transforme les délits de presse en attentats pour en saisir la cour des pairs doit être rapportée comme contraire à la charte.

Après un examen rapide des actes du ministère, de ce ministère soi-disant conservateur et qui laisse en souffrance les intérêts matériels qu'il devait conserver et défendre, M. Bethmont s'est élevé avec énergie contre la politique extérieure du cabinet. Les passages de son discours à propos du traité du 15 juillet 1840 et du droit de visite, qu'il repousse, ont été vivement applaudis.

M. Bethmont a déclaré en outre expressément s'engager à n'accepter aucune fonction publique salariée. Le refus honorable, deux fois répété par lui, de fonctions élevées dans la magistrature, serait, s'il pouvait en être besoin, un gage de la loyauté de ses engagements.

Le discours de M. Bethmont a produit sur la nombreuse assemblée une très-vive sensation. La séance levée, un très-grand nombre d'électeurs, entre lesquels le président, M. Vial, se sont pressés autour de lui pour lui adresser des félicitations. On doit considérer désormais son élection comme assurée.

Le bruit se répandait aujourd'hui que M. de Nervaux, dont la candidature à Chinon présente des chances favorables, était déterminé à renoncer à sa candidature du 8^{me} arrondissement.

— M. Roux de Laborie, ancien député de la Somme et l'un des propriétaires du *Journal des Débats*, est mort hier à Paris, à l'âge de 73 ans.

— Le tribunal de première instance d'Agen avait dernièrement condamné le gérant du *Mémorial agénais* à cinq mille francs de dommages-intérêts et à mille affiches du jugement, pour diffamation envers M. Bouet, député. Sur l'appel, la cour royale d'Agen vient de réduire les dommages-intérêts à deux mille francs et le chiffre des affiches à cent cinquante.

— M. Amilhou, ayant été attaqué, au sujet des élections, par l'*Emancipation*, a eu l'étrange idée de lui intenter un procès en diffamation; il cite à bref délai MM. Raulet et Paya, le premier comme gérant, le second comme imprimeur, et demande qu'ils soient condamnés à des dommages-intérêts dont il entend, suivant la citation, ne pas profiter.

M. Amilhou oublie le mot d'ordre du ministère qui veut qu'on évite les procès jusqu'après les élections pour ne pas effrayer les électeurs. Ce procès, du reste, ne saurait être sérieux.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET.

Cinq 0/0, 119 75. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 000 00. — Trois 0/0, 79 75. — Banque, 3260 00. — Obligations de Paris, 1282 50. — Naples, 103 70. — Dette active d'Espagne, 22 1/4. — Etats-Romains, 103 3/4. — Cinq 0/0 belge, 103 3/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1025 00, 3030 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

On écrit au *Courrier d'Indre-et-Loire* que l'élection de M. Piscatory, qui aura pour concurrent M. Crémieux, a perdu toute chance de succès.

Un rail-way? vous n'auriez à craindre aucun refus. Mais demain, j'en suis sûr, d'un accord unanime, Vous lui prouverez tous jusqu'où va votre estime; Toutefois, consultez avant tout le devoir: Vous avez un mandat d'une grandeur immense, Et chacun doit voter avec indépendance.

Cette intervention puissante n'est pas désintéressée, et M. le préfet agit pour son compte non moins que pour celui du gouvernement, car il sollicite pour son fils la main de M^{lle} de Grainville, riche parti.

Ainsi, l'ambition du préfet cherche à profiter des combinaisons politiques; mais voici bien un autre embarras: une dépêche annonce au préfet que le ministère chancelle et penche vers la gauche, aussitôt il se prépare à faire volte-face; le voilà avec Durocher.

MONVEL.

Tout bien jugé, Grainville est un mince sujet. J'en suis arrivé même à vouloir le rejet De sa candidature, et je vais jusqu'à dire Que la vôtre à présent pourrait bien nous sourire.

DUROCHER.

Monsieur, si je devais obtenir votre appui, Combien on me verrait orgueilleux aujourd'hui! Ah! croyez bien, Monsieur, que souvent l'on se pare D'un rigorisme étroit, dont l'on serait avare Si, devenu par vous l'élu de la cité, L'on passait de l'espoir à la réalité. Puis, que je hais ces gens d'une humeur si sévère Qui, pour le moindre affront, osent parler de guerre, Et, nous offrant l'appât d'un périlleux effort, Viennent mettre la honte au-dessous de la mort! Le pouvoir, dans sa marche avec art progressive, Doit savoir modérer toute ardeur trop active, Apaiser les esprits comme adoucir les cœurs, Et remplir ses devoirs en dépit des clameurs. Voilà quelle est, Monsieur, en tous points ma pensée, Qui, plus tôt exprimée, eût été déplacée.

MONVEL.

Ces principes, Monsieur, vous font beaucoup d'honneur.

Ce sont bien là les petites trahisons des candidats! Cependant les électeurs arrivent de tous côtés; Grainville leur fait servir un somptueux repas, et l'aubergiste s'écrie:

Pourquoi n'avons-nous pas douze fois par année L'honneur et le profit d'une telle journée! Ah! quel beau mécanisme! heureux gouvernement! Quelle institution! Mais il faut sagement Demander aujourd'hui le prix de la dépense;

Car, si les bulletins n'étaient pas ce qu'on pense, De Caïphe à Pilate on me verrait bientôt, Longuement ballotté, me morfondre en nigaud.

Cet homme a du bon sens, et il ne se trompe point, car personne ne veut payer la carte; le vent a tourné, les girouettes avec lui. Le cabinet est tombé, sacrifié à la gauche, et le préfet reçoit l'ordre de tourner de ce côté. Entendez-le disant à Durocher:

Florimond est loyal, c'est un très-grand défaut; Mais, par malheur, Monsieur, c'est l'homme qu'il nous faut. Quoi! nous, favoriser... qui donc? des girouettes! Au vent de la puissance à tourner toujours prêtes! Non, Monsieur, il nous faut des cœurs indépendants Et non de ces esprits si fort accommodants. J'avais pensé d'abord pouvoir, en conscience, Vous accorder l'appui de mon expérience; Mais, Monsieur, vos discours m'ont trop tôt démontré Que vous ne sauriez point agir à notre gré. J'éprouve à vous le dire un déplaisir extrême...

DUROCHER.

Oh! quel petit préfet!...

Entendez-le, lui qui a conseillé toutes les manœuvres, répondre, quand on lui demande d'acquiescer la note du restaurateur sur les fonds secrets, ainsi qu'il l'a promis:

Vous m'avez mal compris. Quoi! monsieur de Grainville, J'aurais pu m'efforcer, dans mon zèle inhabile, De porter un tel coup à nos élections Et de fausser ainsi nos institutions? Quoi! je ferais servir la richesse publique, Sans nul respect humain, à cet usage inique! J'oserais employer l'argent des fonds secrets, Qui doit sauver l'état, à d'indignes apprêts! Pour qu'une élection soit bien nationale, Elle doit être libre et nullement vénale.

Vous croyez que je soutiens un candidat; détrompez-vous, messieurs les électeurs.

Votre suffrage est libre, et certes, mes amis, Moi le préfet, jamais je ne croirai permis D'imposer à vos cœurs un nom plutôt qu'un autre. Mais, parmi tant de noms, sachez quel est le nôtre. Vous faudrait-il un pont, des chemins vicinaux? Etes-vous accablés sous le poids des impôts? Choisissez Florimond, vous ne pouvez mieux faire. Aucun n'est plus que lui chéri du ministère.

FINET.

Ah! quel heureux pays nous allons habiter,

Si de tant de bienfaits vous pouvez le doter! Désormais la misère y doit être inconnue; La soif de nos desirs y sera prévenue;

Les places, les brevets, les bureaux et les croix, Les quais et les trottoirs y pleuvront à la fois, Et, grâce à vos efforts, notre ville enfumée En véritable Eden se verra transformée.

Voilà un honnête électeur qui a été sensible à l'éloquence de tous les candidats, et qui se dit:

Ayant promis ma voix par trois fois sans reproche, Des le premier scrutin je nomme Florimond; Je pousse avec ardeur Durocher au second; Pour de Grainville enfin, je le nomme au troisième, Et de cette façon je résous le problème. Si dès le premier tour l'on s'arrête, tant pis! J'aurai fait de mon mieux ce que j'avais promis.

Voilà l'histoire bien connue des dernières élections et qui va se renouveler aux prochaines. Enfin le candidat de la gauche triomphe, épouse celle qu'il aime et va à la chambre. Il ne nous reste plus qu'à savoir comment il votera.

La pièce de M. A. R. est une peinture assez exacte des misérables tripotages dont nous avons le spectacle en ce moment; il aurait pu descendre dans de plus intimes détails, nous montrer non seulement les girouettes politiques tournant à tous les vents, mais encore étaler à nos regards la corruption qui vient dessécher l'âme, qui s'adresse aux plus tristes passions, aux plus déplorables instincts, qui éteint dans le cœur tout sentiment généreux, qui met l'égoïsme à la place de la vertu. Sans doute la comédie ne détruit pas le mal, ne change pas les mœurs. Mais a frappé les tartufes d'un fouet sanglant et il y a encore des tartufes. Le peuple sait l'épithète dont on le peut frapper, le mot qu'on peut leur jeter à la face, le vers qu'il convient de clouer sur leur front.

La comédie de M. A. R. renferme des vers faciles, des vers heureux; il y a de l'esprit. Mais ce n'est pas là réellement une pièce. Nous levons les épaules en écoutant Monvel, Grainville et Durocher; mais l'honnête homme ne nous intéresse pas assez, parce qu'entre lui et tous ces hommes entachés de vices, d'hypocrisie, il n'y a pas de lutte réelle. Le spectacle ne prend parti pour personne, il ne se passionne pas; la vertu n'y est pas assez en relief, le vice pas assez intrigant; ce sont des causeries, ce n'est pas un combat; il n'y a point de luttres de principes. Sous le rapport du style, nous devons signaler beaucoup de négligence, des longueurs, des répétitions inutiles. L'auteur s'élève rarement à la hauteur convenable. Si cet ouvrage arrivait à une seconde édition, il faudrait en faire disparaître sans pitié tout ce qui ne se lie pas essentiellement à l'action qui deviendrait plus rapide; il faudrait retoucher les caractères et surtout donner plus d'importance, plus de vie aux rôles des deux jeunes filles qui sont jetées comme le prix d'un tournoi.

K.

ser les ponts du cours du Midi : mais l'autorisation a été subordonnée à l'obligation de donner aux ponts à construire cette hauteur de 10 mètres 20 centimètres au-dessus de l'étiage. Or, cette obligation rend la construction

du soir, le ciel s'est tout-à-coup assombri, et une pluie vraie-
diluvienne, mêlée de grêle et chassée par un vent d'une violence
extrême, s'est mise à tomber sur notre ville. En un instant
rues ont été transformées en autant de petites rivières.

Bourre de soie en masse : 1 b. p. 35 k.

aujourd'hui que trouve-t-on d'étonnant dans la machine de Papin, celle d'Arkwright, dans celle de Jacquard, dans celle de Darby, dans

découvertes de Niepce et de Boucherie ? Rien, presque rien. Ceux qui les ont faites n'en sont-ils pas moins des hommes de génie ? On comprend peu, on ne comprend pas tout le travail, toute la capacité de l'homme qui trouve, qui démontre ce dont on ne s'était pas douté avant lui.

Quant à nous, nous croyons devoir le dire devant sa tombe à peine fermée, Simonde de Sismondi est le premier qui ait dit, qui ait démontré que l'organisation du travail, sous le régime de la concurrence et sous celui du système automatique, était un besoin, une nécessité.

Aussi le regardions-nous comme le plus grand économiste de notre époque.

Il a laissé peu de volumes économiques ; ce n'est pas la quantité, mais le mérite seul qui importe ici. Ses *Nouveaux principes d'économie politique* contiennent non pas seulement l'exposé de cette science, mais en-

core, à côté de chaque question économique, l'énoncé des faits moraux et des faits politiques dont il faut tenir compte dans sa solution. Smith avait donné des lois au point de vue de la chrématistique, Simonde de Sismondi en a donné au point de vue du monde réel, du monde actuel.

Mais ce n'est que dans ses *Etudes sur les sciences sociales* qu'il se montre tel qu'il est, qu'il s'élève à des considérations auxquelles pouvait s'élever seul un savant historien et un profond économiste, qu'il nous fait voir, non seulement avec vérité, mais avec toute l'éloquence des grands écrivains, notre situation économique, ses vices et les réformes qu'elle réclame. Il faut avoir lu ces pages aussi remarquables par la force des arguments que par la chaleur de l'homme profondément convaincu pour avoir une idée du véritable état de notre constitution économique et du talent supérieur de Simonde de Sismondi. Ah ! auprès de cet homme-là, la

plupart de nos économistes sont bien petits et nos réformateurs parlementaires bien impuissants !

C'est un fait généralement admis : le lendemain de sa mort, l'homme est mieux apprécié que la veille. Nous souhaitons que les doctrines de Simonde de Sismondi, notre illustre maître, soient mieux comprises qu'elles ne l'ont été, qu'on en tire tout le profit qu'on peut en tirer. C'est bien le seul vœu qu'il nous eût permis d'émettre, le seul digne de lui.

D...S.
(Le Moniteur industriel.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M^e Bernard, avoué à Lyon, quai de la
Balaine, 16.

VENTE PAR LICITATION,
EN DEUX LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,
**DE MAISONS
DE CAMPAGNE,**
vignes et terres luzernières,
Situées au lieu de Combe-Blanche.

COMMUNE DE LA GUILLOTIÈRE.

1^{er} lot. — Un corps de bâtiments servant d'habitation de maître et de granger, composé de rez-de-chaussée, premier étage et grenier, cour, écurie et terrain à la suite en vigne et jardin, terre luzernière, le tout de la contenance d'environ 1 hectare 81 ares 2 centiares, clos de mur en pierre et pisé, confiné au nord par le terrain du sieur Fond, au midi par le clos de M. Cronzilhac, au levant par la terre de M^{me} Nicod de Combe-Blanche, au couchant par le chemin d'Heyrieux à Venissieux.

2^e lot. — Un pavillon ayant rez-de-chaussée et 1^{er} étage, terrain à la suite de la contenance d'environ 77 ares 58 centiares, en partie clos de mur et séparé du 1^{er} lot par les fonds des sieurs Colomb et Cronzilhac; confiné au nord par la propriété du sieur Colomb, au levant et au midi par celle de M^{me} de Combe-Blanche, et au couchant par la route d'Heyrieux à Venissieux.

L'adjudication aura lieu le samedi neuf juillet 1842, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sur la mise à prix :

Pour le premier lot, de..... 15,000 fr.
Pour le deuxième lot, de..... 5,000 fr.
Pour extrait : **BERNARD, avoué.** (2669)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-
Carreaux, 8.

Le vendredi huit juillet 1842, à dix heures du matin, sur la place du Petit-Change de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis à la requête de la Société anonyme pour l'éclairage par le gaz de la ville de Lyon contre le sieur Bray, aubergiste, demeurant à Lyon, quai Puits-du-Sel.

Les objets à vendre consistent en comptoir, tables, chaises, horloge, glace, lits garnis. (1159)

Même étude.

Le vendredi huit juillet 1842, à dix heures du matin, sur la place Saint-Nizier, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en banque, bureau, agencements de magasin, bas, chaussettes, gilets de flanelle, pantalons de peluche, robes de laine et de coton pour enfants, chemises de coton pour femmes et enfants, corsets de flanelle et de laine, camisoles, coton en pelotons, laines en paquets de diverses couleurs, bonnets en tous genres, etc. (1140)

Même étude.

Le samedi neuf juillet 1842, à dix heures du matin, sur la place Grenouille de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets saisis, consistant en comptoir, balance, horloge, rayons, chaudière en cuivre, pétrins, commodes, chaises, etc. (1141)

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE, A LYON,
QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

VENTE
d'un fonds d'établissement
DE BAINS,

Situé à Lyon, rue Saint-Marcel, nos 12, 14 et 16.

A la diligence du syndic de la faillite du sieur Napoléon-François Rouyer, baillieur, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire, il sera procédé, le lundi onze juillet, à dix heures, en l'étude de M^e Vuy, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, n. 11, successeur de M^e Quantin, à la vente définitive d'un fonds d'établissement de bains situé rue Saint-Marcel, n. 14, à Lyon, consistant principalement dans le matériel dudit établissement, baignoires en cuivre, calorifères, sèche-rou, étendoirs, plusieurs grands réservoirs, un lavoir, une machine à vapeur et ses accessoires, pompe, tuyaux et robinets en cuivre et en plomb, linge, glaces, pendule et mobilier, etc.

Cession des droits aux lieux loués dont dépend un grand appartement, avec un bail de dix-sept ans.

Cet établissement n'a rien à redouter de la concurrence ; il est dans une position unique, à portée de la place Sathonay, du Jardin-des-Plantes, des Carmélites et du quai Saint-Vincent ; il a été parfaitement achalandé. Outre le service intérieur qui comprend dix-huit cabinets à une baignoire, cinq à deux et un à trois, en tout vingt-quatre cabinets, il y a un matériel de bains à domicile.

On pourra traiter, avant la vente, soit avec M^e Vuy, notaire, quai Saint-Antoine, n. 11, soit avec le syndic, M. de Bavillier, arbitre de commerce, rue de l'Annonciade, n. 12. (5943)

A vendre.

UN FONDS DE MARCHAND TAILLEUR.

S'adresser, pour les renseignements, au chapelier, Grande-Côte, n. 1. (832)

A vendre séparément.

CHEVAL ET VOITURE A QUATRE ROUES, harnais et accessoires. La voiture convient à un voyageur voyageant avec marchandises. Le cheval est jeune, fort et beau. S'adresser au concierge, hôtel des Générales. (840)

A vendre.

UN FONDS DE MARCHAND TAILLEUR, ayant une bonne clientèle et situé au centre de la ville, dans une position avantageuse. — Prix : 10,000 fr.

On donnera des facilités pour les paiements. S'adresser au Bureau d'Affaires, rue de l'Hôpital, n. 56, au 2^e. (5598)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU
PALAIS-ROYAL.

Le mardi 19 juillet 1842, à midi, en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, y située quai Saint-Antoine, n. 31, il sera procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES,
par suite d'autorisation judiciaire,
D'UNE PROPRIÉTÉ

dépendant

De la succession de M^{me} veuve
Drogat de la Condaminie.
née Catherine
Patailler.

AU PARDESSUS LA MISE A PRIX DE 25,000 FRANCS
FIXÉE PAR JUGEMENT.

La propriété à vendre est située à Collonges, à mi-coteau, et dans une position des plus agréables et des plus pittoresques. De la terrasse, ornée d'une magnifique salle de marronniers, on jouit d'un point de vue ravissant.

Les voies de communication sont fréquentes et faciles. S'adresser à l'étude de M^e Duguey, notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

On peut visiter la propriété tous les jours (le samedi excepté), depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir. (4399)

A vendre.

UN FONDS DE MERCERIE ET BONNETERIE, bien achalandé, situé rue de l'Annonciade, n. 8. S'y adresser. (835)

A vendre.

PLUSIEURS FERMETURES ET CROISÉES de diverses dimensions, toutes vitrées et ferrées. S'adresser, rue de l'Annonciade, 8, à M. Verney. (851)

MAIRIE DE LA VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

FOURNITURE

DE CHARBON.

Nous, maire de la ville de la Croix-Rousse,

DONNONS AVIS

Qu'il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux conseillers municipaux et de deux membres du bureau de bienfaisance, dans l'une des salles de la mairie de cette ville, le samedi 6 août prochain, à midi, à l'adjudication, par voie de soumission, de la fourniture de 1,270 hectolitres de charbon de terre, destinés aux divers services de l'administration municipale et du bureau de bienfaisance.

Les personnes qui désireront se charger de cette fourniture pourront prendre connaissance au secrétariat de la mairie, tous les jours de neuf heures du matin à trois heures après midi, du cahier des charges de l'adjudication.

Fait à la mairie, le 5 juillet 1842.

Le maire de la ville de la Croix-Rousse,
CABIAS. (5597)

AVIS

aux officiers de santé des campagnes,
aux élèves en pharmacie
prêts à s'établir, etc.

CESSION TRÈS-AVANTAGEUSE.

On offre de céder pour la somme intégrale de 16,000 fr., payable en quatre ou cinq années au plus, moyennant caution, la rente annuelle d'un capital (à 6 p. 0/0 l'an) de DEUX CENTS MILLE FRANCS très-rigoureusement représentés par UNE SUPERBE PHARMACIE A LA MODERNE qui ne laisse rien à désirer et qui se trouve placée dans une ville des plus agréables et des plus commerçantes d'un département voisin de celui du Rhône.

En moins de dix-sept à dix-huit mois de possession dudit établissement, l'acquéreur est non seulement assuré de payer la totalité du prix de la vente, mais encore de devenir propriétaire d'une rente perpétuelle de 12,000 fr. et du capital qu'elle représente. Il serait impossible de faire une opération de cette nature plus sûre et en même temps plus lucrative.

Le propriétaire actuel dudit fonds de pharmacie se fait fort, dans le cas où il le céderait à une personne sans diplôme ou même étrangère à la profession de pharmacien, de lui procurer un sujet, à 12 ou 1500 fr. d'apprentements par année, capable de la diriger convenablement.

Ecrire franco ou s'adresser en personne, tous les jours de dix heures du matin à trois heures du soir, à M. Deschamps, rue Belle-Cordière, n. 20, à Lyon. (7385)

AVIS.

UN JEUNE HOMME pouvant de bons renseignements désire se placer dans une maison de droguerie en qualité de **COMMIS-VOYAGEUR.**

S'adresser chez M^{me} Faure, traiteur, rue de la Poulail-lerie. (844)

MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison radicale et sans rechute des maladies vénériennes, dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles soient. — Ne pas confondre cette préparation avec le sirop. — Prix du flacon : 20 fr. ; le demi-flacon, 10 fr.

Dépôt, pour Lyon, **BERTRAND, place Bellecour, 12 ; Marseille, THUMIN, rue de Rome, 46 ; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy ; Grenoble, SAFOYE, rue Vieux-Jésuites, tous pharmaciens.** (7181)

AVIS.

UN JEUNE HOMME actif, ayant la connaissance des affaires, désirerait être employé en foire de Beaucaire pour écritures ou partie active.

S'adresser, sous la lettre G, au sieur Antoine Guillot, tourneur, rue Raisin, 9, au 2^e. (845)

**GRAND DÉPÔT
DE PORCELAINE BLANCHE ET DORÉE**
DES MANUFACTURES DE LIMOGES,
Place de la Miséricorde, 10.

Assiettes à couteau, 1 ^{re} grandeur, 1 ^{er} choix.	6 fr. 50 c.
— — — 2 ^e grandeur, —	6 »
— — — 3 ^e grandeur, —	5 50
— — — 4 ^{re} grandeur, 2 ^e choix.	5 50
— — — 5 ^e grandeur, —	5 »
— — — 6 ^e grandeur, —	4 50

Plats ronds, de 75 c. et au-dessus.

Raviers-coquilles dits *beurriers*, 1^{re} grandeur, 60 c.

— — — 2^e grandeur, 50 c.

On trouve généralement tout ce que l'on peut désirer aux prix de fabrique, ainsi qu'objets de fantaisie.

On se charge de toutes espèces de commandes. (5596)

Pharmacie Centrale

**MÉDICAMENTS BREVETÉS ET AUTORISÉS,
DE LARDET,**

Place de la Préfecture, n. 16, à Lyon.

Dépôt général de Téterelles, Mamelons, Biberons brevetés, en liège, en ivoire dur ou flexible; Ronds et Colliers anodins pour la dentition et contre les convulsions des enfants.

Bandages, Bracelets et Plaques pour cautères. Clyso-pompes jet intermittent et jet continu, nouveaux modèles perfectionnés; Clysoirs, Néoclyses et Clysoléides brevetés; Seringues de toutes grandeurs en étain, en verre et en os, et en général tous les instruments en gomme élastique.

Entrepôt général des Eaux de Challes (Chambéry) et du Pectoral de Mossier (Clermont). (7547)

**DEPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.**

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Moustier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou.

(7138)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, rentrées, Affections rachitiques, rhumatismes, et de toute Aceté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7381)

AVIS.

Le sieur VIOLLET, rue Imbert-Colomès, 17, rappelle au public son invention pour la destruction des punaises. Il garantit toujours son procédé.

Dépôt à Paris, rue Faubourg-du-Temple, n. 62, chez M. L. Harbort.

(829)

LYON

LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6361)

15 francs.

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 8, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater du 1^{er} juillet, la librairie BOULLIEUX, ancienne librairie LIONS, place Bellecour, 20, a été transportée quai de l'Hôpital, n. 118, au bas du pont de la Guillotière.

Le sieur BOULLIEUX croit devoir rappeler au public que son cabinet pour l'abonnement à la lecture des livres est un des plus considérables de Lyon ; il se compose de plus de douze mille volumes.

Le prix de l'abonnement est de 1 fr. 50 c. par mois. (838)

LYON

Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

LYON ET VALENCE,

Par les Bateaux

L'AIGLE ET LE CYGNE,

ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE.

DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE,

SAINT-VALLIER ET Tournon.

Départs tous les jours :

De LYON, port de la Charité, à onze heures

du matin ;

De VALENCE, à trois heures du matin.

Bureaux de la Compagnie : place de la Charité, 12.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

rue Poulail-lerie, 19.